



## Prescription médicale en Espagne

Par **Leonnidas**, le **22/12/2020** à **11:00**

Bonjour,

Est-ce qu'un professionnel du droit me renseigner sur le délai de prescription médicale en Espagne ? Il parait qu'il devait passer de 15 ans a 5 ans mais qu'il existerait un régime transitoire.

Merci.

Par **Mark\_ESP**, le **22/12/2020** à **15:55**

Bonsoir

S'il n'y a pas eu d'action susceptible de faire repartir le délai à zéro, il semble bien que 5 années soient le délai .

<https://www.agmabogados.com/fr/etapes-de-la-prescription-de-action-en-responsabilite-civile-extra-contractuelle-en-espagne>

Par **morobar**, le **23/12/2020** à **11:07**

Bonjour,

[quote]

il semble bien que 5 années soient le délai .

[/quote]

J'ai lu le texte, et ce n'est pas ce que j'ai compris.

Mais la prescription est déjà compliquée en droit français,; alors en droit espagnol avec les 17 régions autonomes...

Par **Mark\_ESP**, le **23/12/2020 à 11:21**

Leonnidas

La loi 42/2015 est venue modifier le délai, qui est désormais de 5 années. Cette loi a été publiée le 6 octobre 2015 et est applicable depuis 7 octobre 2015.

Par **CUJAS 26150**, le **23/12/2020 à 14:54**

Bonjour,

[quote]

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme de la loi 1/2000 qui modifie le Code civil pour la première fois depuis son adoption, le délai de prescription d'une action en [recouvrement de créance](#) est passé de 15 ans à 5 ans

[/quote]

<https://www.mariscal-abogados.eu/nouveau-delai-de-prescription-pour-les-actions-en-recouvrement-de-creance-en-espagne>